



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 013-211301049-20260624-DEC2026_136-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-136

AVENANT n° 1 - LOT 1 -Mission de contrôle technique

Nomenclature ACTES : 1.2

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDERANT, la nécessité de choisir une entreprise dans le cadre de missions de contrôle technique pour différents projets de travaux ;
CONSIDERANT la DEC204-052 attribuant la mission de contrôle à la Société BUREAU VERITAS Lot 1 ;

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°1 de mission de contrôle technique pour différents projets de travaux avec :

Bureau Véritas Construction SAS
ZA LENFANT les Milles
405 rue Emilien Gautier
13290 AIX EN PROVENCE

Il convient d'ajuster les montants maximums de commandes pour chaque année de marchés afin de tenir compte de certains ajustements en cours de marché et de l'évolution des besoins de la Commune en 2026. Voici la répartition des nouveaux montants maximum par année

Année 1	25 000 € HT maximum soit 30 000 € TTC
Année 2	25 000 € HT maximum soit 30 000 € TTC
Année 3	100 000€ HT maximum Soit 120 000 € TTC

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 24 juin 2026

Le Maire,
Maxime MARCHAND



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le



ID : 013-211301049-20260624-DEC2026_136-CC

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13 960 SAUSSET-LES-PINS

B - Identification du titulaire du marché public

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS
ZA LENFANT – Les Milles
405, Rue Emilien Gautier
13290 AIX EN PROVENCE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

MAPA N° 23026 – Lot n° 01 : Missions de contrôle technique

■ Date de la notification du marché public : 11/03/2024

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'article 4 de l'Acte d'Engagement indiquait ceci :

4 - Prix

Le montant des prestations pour la période initiale du lot n°01 - Missions de contrôle technique est défini(e) comme suit :

Maximum HT/AN
50 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le présent article est modifié de la façon suivante :

4 - Prix

Le montant des prestations du lot n°01 - Missions de contrôle technique est défini(e) comme suit :

- Année 1 : 25 000 € HT maximum
- Année 2 : 25 000 € HT maximum
- Année 3 : 100 000 € HT maximum

Les autres éléments du marché restent inchangées. De plus le montant cumulé global sur les 3 ans restant identique il n'y a aucune incidence financière ni impact sur la procédure initiale.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ Non

☐ Oui

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

E - Signature du titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260624-DEC2026_136-CC

Berser
Levraut

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CHARTRON Eric Directeur de Région Sud-Est	AIX EN PROVENCE, le 16/06/2026	 Signature numérique de Eric CHARTRON Date : 2026.06.16 09:42:15 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Sausset , le 24/06/2026

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Le Maire
Maxime Marchand

